



Jour de repos intempestif

Par **bobkendo**, le **20/06/2016** à **19:02**

Bonjour,

Je suis routier en CDI. Je rentre chaque jour chez moi mes horaires sont, chaque jour, différents. Le planning est affiché à la semaine mais ce dernier n'est pas respecté. Il arrive fréquemment, et je ne suis pas le seul dans ce cas, d'être prévu en travail et, la veille, à 18 h d'être prévenu d'un repos au lendemain. Je ne trouve pas ça normal.

Existe-t'il un texte de loi qui explique clairement que l'employeur doit prévenir à l'avance quand il met un salarié en repos ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **21/06/2016** à **07:35**

Bonjour,

Consultez vos conventions collectives ou interrogez votre inspection du travail.